

mettant à part les Mc... et les Mac... ? Mais il y a des Mc... et des Mac... qui sont bons *créquians*, et n'y a-t-il pas des Larose et puis des Lasseur qui sont,—c'est leur affaire—devenus... mic-macs !...

Les évaluateurs devraient être tenus de s'enquérir, lors de la confection du rôle d'évaluation, de la religion à laquelle appartiennent les contribuables qu'ils doivent y porter, et leur secrétaire d'y inscrire, dans une colonne spéciale, la mention : *catholique* ou *non catholique*, suivant le cas.

Les commissaires ne peuvent faire eux-mêmes un rôle d'évaluation que dans le cas où il n'existe pas d'évaluation municipale ou qu'ils n'ont pu en obtenir le rôle (2840), ou dans le cas où la municipalité scolaire est formée de deux ou de plusieurs portions de municipalités locales ayant chacune une base différente d'évaluation (2842).

O merveilleux avantage du morcellement des paroisses !...

“Les commissaires doivent aussi évaluer et cotiser toute partie d'un terrain séparé d'une propriété déjà évaluée et cotisée ou sur laquelle un ou plusieurs bâtiments ou maisons ont été construits depuis la publication du rôle d'évaluation en vigueur, et faire à ce rôle d'évaluation et au rôle de perception les changements qui ont été rendus nécessaires par la séparation de cette partie de terrain ou la construction de ces bâtiments ou maison” (2786).—

Ont-ils ce droit dans tous les cas, ou seulement lorsque le rôle d'évaluation a été fait par leur ordre ? Car le rôle d'évaluation ne peut être amendé que par l'autorité qui en a ordonné la confection, dit l'article 2855.

Les ombres pullulent dans les lieux infernaux !...

---

*Des taxes scolaires.*—Je comprends que les fins pour lesquelles les commissaires d'écoles imposent des taxes, ne sont pas les mêmes que celles pour lesquelles les conseils municipaux obèrent les contribuables.

Vous connaissez de ces municipalités progressives où le conseil municipal voudrait, en une seule année, pavé toutes les rues, construire un système d'égoût, un système d'aqueduc, border toutes les avenues et boulevards et ruelles de trottoirs permanents, sans compter des urinoirs publics, et la statue du maire avec le nom des échevins sur le socle !—pendant que, de son côté, la commission scolaire fait ériger des monuments, sinon impérissables, du moins colossaux, pour perpétuer la mémoire de son passage au timon des affaires !...

Vous connaissez peut-être mieux ces conseillers municipaux, anciens cultivateurs venus manger leur rente à l'ombre de leur église paroissiale.—Tout le long du jour, ils consolent la nostalgie de leurs champs en regardant pousser l'herbe à crapaud au pied des murs du cimetière, ou, s'ils sont commissaires d'écoles, vous les verrez maugréer nerveusement contre ces bourdonnements de ruches qui montent de la maison d'école et